

## LETTRE D'INFORMATION

### LA SURVEILLANCE ECHOGRAPHIQUE DE LA GROSSESSE

Votre grossesse vient d'être confirmée et doit être surveillée. La surveillance prénatale a pour objectif de vérifier que la grossesse se passe bien et d'empêcher – si possible – les complications, ou bien, si elles se produisent, les découvrir le plus tôt possible et y apporter une solution.

Le tout pour sauvegarder au mieux la santé du bébé et la vôtre.

L'échographie joue un rôle important dans la surveillance prénatale. Cette technique, qui existe depuis 30 ans environ, a fait d'énormes progrès et en a fait faire la surveillance prénatale.

L'échographie est donc devenue indispensable pour nous aider à :

1. préciser l'âge de la grossesse : L'expérience a montré que l'on ne peut se fier à la date des dernières règles pour calculer l'âge de la grossesse.
2. vérifier qu'il n'y a qu'un seul bébé : Une grossesse de jumeaux devra être suivie avec encore plus de précautions ; en effet, l'expérience montre que le risque d'accouchement prématuré est très grand, que la grossesse avec jumeaux est plus risquée pour la future maman.
3. voir la position du placenta et celle du bébé et estimer la quantité de liquide amniotique entourant le bébé.
4. s'assurer que la croissance de l'enfant est normale (ni trop, ni surtout trop peu), observer sa « manière de vivre » (mouvements, battements de cœur, circulation de sang).
5. l'examiner complètement au moins une fois pour s'assurer qu'il ne présente pas de malformation ; les malformations congénitales ne sont pas exceptionnelles (2,5%), et les plus graves peuvent, en général, être découvertes à temps.

Pour aider à bien surveiller votre grossesse par échographie, l'INAMI a prévu que votre mutuelle rembourse trois examens (1 par trimestre) même quand la grossesse est normale. LE but de ces examens est la santé de la mère et du bébé, pas de couvrir les premières pages de l'album de photos du bébé, ni d'assurer des soirées vidéos chez vous.

L'examen doit se passer dans des conditions de calme et de réflexion pour votre gynécologue. La plupart des mesures et évaluations qu'il est absolument nécessaire d'effectuer ne sont pas toujours très spectaculaires à regarder. Aussi n'est-il pas conseillé d'amener des personnes de votre entourage ou des enfants dont l'enthousiasme à découvrir votre bébé, les questions souvent pressantes concernant son sexe peuvent nuire à la concentration du médecin et donc au bon déroulement de l'examen.

## **L'échographie du 1<sup>er</sup> trimestre**

A ce moment, on peut dater la grossesse avec précision, trouver les jumeaux et leur origine, et surtout effectuer un premier examen anatomique. C'est le moment pour rechercher la tête, la présence des 4 membres, ... et des signes particuliers qui pourraient faire penser à une anomalie chromosomique.

Des examens échographiques hors routine peuvent être nécessaires à tout moment de la grossesse, et par exemple au 1<sup>er</sup> trimestre si votre gynécologue suspecte que la grossesse puisse se développer en dehors de l'utérus, dans la trompe, par exemple ou s'il existe un risque véritable de fausse couche.

## **L'échographie du 2<sup>ème</sup> trimestre**

L'échographie du 2<sup>ème</sup> trimestre est réalisée idéalement entre 18 et 24 semaines de grossesse parce que la vision du bébé est très bonne à cet âge. Un bilan assez complet de l'anatomie du bébé est possible à ce moment. C'est ainsi que plus de 70% des malformations anatomiques possibles peuvent être écartées si toutes les parties du corps sont examinées systématiquement.

Bien entendu, cet examen ne peut garantir l'absence de petites malformations telles que les bec de lièvre, des anomalies des doigts ou celles qui ne se montreront que plus tard dans la grossesse ou qui n'apparaîtront qu'après la naissance (par exemple certaines malformations cardiaques).

Lors de cette seconde échographie, les mesures réalisées permettront de dépister les enfants, qui, déjà, grossissent très vite ou ceux qui montrent un déficit de croissance. La localisation du placenta fait aussi partie de cet examen

## **L'échographie du 3<sup>ème</sup> trimestre**

Réalisée vers 7 mois, son but est essentiellement d'estimer la normalité de la croissance, l'état du placenta et la vitalité de l'enfant.

La morphologie complète devient beaucoup plus difficile à réaliser. L'enfant est devenu plus gros, la quantité d'eau est relativement plus faible. La position du bébé empêche parfois l'examen correct de certaines parties du corps (dos en avant), interposition des membres ou d'os..., tête déjà basse et bloquée dans le bassin, ...

Cette procédure il faut le rappeler, ne s'applique qu'aux grossesses normales. En cas de pathologie, l'INAMI accepte avec justification que des examens supplémentaires soient réalisés.

En dehors des performances de l'appareil, ne perdez pas de vue que la qualité de l'examen dépend étroitement des caractéristiques individuelles de tissus que les ultrasons doivent traverser pour atteindre le bébé (épaisseur variable de la peau et de la graisse abdominale, présence de poils, cicatrices superficielles et profondes, ...).

**Il vous sera toujours donné toute précision ou information complémentaire que vous jugez utile à propos de cette lettre d'information, il suffit pour cela d'en reparler lors d'une prochaine consultation.**